



AIB-VINÇOTTE BELGIUM association sans but lucratif
 Head office: Business Class Kantorenpark • Jan Olievlietlaan 35 • 1800 Vilvoorde
 tel: +32 (0)2 674 57 11 • fax: +32 (0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com
 Registered office: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • 1030 Brussels
 Numéro d'entreprise: BE 0402 726 875
 Safety, quality and environmental services

Antwerpen - Limburg : Tél. 03 221 86 11 Oost & West Vlaanderen : Tél. 09 244 77 11
 Brabant : Tél. 02 674 57 11 Wallonie : Tél. 081 432 611

Rés. Code:

R2

PROCÈS-VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE À BASSE TENSION

Rapport n°: [redacted] Membre n°: 838971 Demandeur: PROPRIÉTAIRE

Responsable des travaux: [redacted] Données: [redacted]
 Nom, Prénom: [redacted]
 Adresse: [redacted]
 CP + Commune: [redacted]
 Tél: [redacted]

Bases de l'examen: Règlement Général sur les Installations Électriques (RGIE) RGPT
 Art 270 mise en usage modification extension Art 86 Art 271 bis Unité d'habitation
 mobile temporaire Art 87 Art 278 Unité de travail domestique
 Art 271 périodique contrôle Art 88 Art Parties communes
 Art 276 renforcement transfert de propriété Art Art Autre

Données générales de l'installation électrique:

Données distributeur: EAN [redacted] EAN non communiqué Compt. kWh non placé
 Compt. kWh n°: [redacted] Index jour: [redacted] nuit: [redacted] Compt. kWh exclusif nuit: [redacted]
 Protection branchement (A): 20 25 32 40 50 63 80 100 n°: [redacted] Index nuit: [redacted]
 Données installation: Tension nominale: 230V 3x230V 3N400V Type de prise de terre: boucle de terre barres / piquets
 Courant nominal maximum (A): 20 25 32 40 50 63 80 100
 Câble d'alimentation tableau principal: 4 X 35 mm² - Type: VVU
 Description installation: Dispositif diff. gén.: 63 A / 300 mA Nombre de tableaux: 1 Nombre de circuits terminaux: 28
 Voir annexe(s)

Mesures - tests - contrôle visuel - scellé:

Contacts Dir. Contacts Indir. Montage Appareils Matériel l>/section Schémas Contrôle bcl de défaut
 Résistance de dispersion de la prise de terre: 2,9 Ω Isolement général: 2 MΩ Continuité de terre Test dispositif diff.
 Le dispositif différentiel général: était plombé a été plombé n'a pas été plombé ne peut pas être plombé

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels: voir au verso)

Infractions		Visa GRD:
Nouvelle installation	<input checked="" type="checkbox"/> Néant	
Infractions		Mandataire RD:
Installation existante	<input checked="" type="checkbox"/> Néant	Nom: [redacted]
Remarques	<input type="checkbox"/> Néant	[redacted]

Conclusion(s):

La nouvelle installation est conforme ~~n'est pas conforme~~ au RGIE.
 L'installation existante est conforme ~~n'est pas conforme~~ au RGIE.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 08/05/2024 par le même organisme de contrôle (*)

Agent visiteur:

Nom: NOUETS DAVID

Agent n°: 838971

Date: 08/05/2024

Pour le Directeur Général: Signature

Annexe(s): Schéma(s) de position

Schéma(s) unifilaire(s): 1

[Handwritten signature and stamp]

Le procès-verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
 Le Service Public Fédéral Économie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et/ou, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
 (*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour éviter en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Énergie proposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.